



Fédération Suisse de Sports Subaquatiques

Une affiliation qui s'avère payante ...

www.fsss.ch

Exemple de calcul (peut varier selon l'assuré):

Membre individuel, homme, 35 ans, cotisation annuelle CHF 90.–

Vaudoise assurance véhicule à moteur

Casco intégrale Peugeot break

y compris assistance monde, aide au dépannage

et assurance annulation (10'000.–)

Prime annuelle CHF 1318.–

Avantage FSSS CHF 131.80

Vaudoise assurance ménage

avec responsabilité civile privée

CHF 80'000.– somme d'assurance

CHF 5'000.– vol dans le monde entier

CHF 3'000.– perte/endommagement d'équipements photo

et de plongée dans le monde entier

Prime annuelle CHF 618.–

Avantage FSSS CHF 61.80

ORION protection juridique

Protection juridique pour les particuliers et en matière de circulation

Prime annuelle CHF 320.–

Avantage FSSS CHF 48.00

Helsana assurance maladie complémentaire

Prise en charge du contrôle annuel d'aptitude à la plongée*

max. CHF 75.00

Semi-privé CHF 55.10 mois / Canton de Berne

Completa CHF 40.10 mois / Canton de Berne

Prime annuelle CHF 1142.40

Avantage FSSS CHF 171.40

Avantage totale FSSS

CHF 488.00

Déduction affiliation FSSS membre individuel

CHF 90.00

Economie totale

CHF 398.00

* valable exclusivement pour les membres FSSS ayant conclu une assurance complémentaire Sana ou Completa avec le groupe d'assurance Helsana (Helsana, Progrès, Sansan, Avanex).

Un accord a été conclu avec la FSSS qui stipule que, dans le domaine des prestations en matière de prévention, les coûts pour le contrôle annuel d'aptitude à la plongée sont pris en charge à 100% (sans déduction). Le total du droit aux prestations pour la prévention médicale se monte au maximum à CHF 500.– (SANA), respectivement CHF 750.– (COMPLETA) par année calendaire.

Au cas où des montants auraient déjà été perçus dans ce domaine, notre part de coûts se réduit de manière correspondante. Les CHF 75.– sont versés dans tous les cas de figure avec une assurance complémentaire correspondante. Le mot «plongée», respectivement «plongeur», doit apparaître sur la facture.



Helsana



Fédération Suisse de Sports Subaquatiques

PLONGEZ PARTOUT AVEC NOUS!

Ce y compris:

Vous pouvez adhérer comme membre individuel ou devenir membre via votre club de plongée. Votre affiliation comprend automatiquement toute une série d'avantages telle que l'assurance collective sur mesure pour les plongeurs.

Inscription:

carte-réponse/en ligne www.fsss.ch/fr/fsss/qualite-de-membre

Assurance plongeur (subsidaire) international – y compris:

Numéro d'urgence DAN nationale et internationale

Garantie de prise en charge (subsidaire) jusqu'à maximum

CHF 25 000.– pour le début des traitements

(fourni par Helsana en accord avec DAN)

Garantie de prise en charge (subsidaire) jusqu'à maximum

CHF 25 000.– pour la recherche, la remontée et le sauvetage de victimes

(fourni par Helsana en accord avec DAN)

Assurance responsabilité civile et juridique (subsidaire)

Nereus – la revue de la Fédération – 6 fois par an

Avantage FSSS chez Helsana, ORION et Vaudoise

Membre individuel FSSS CHF 90.–

Membre de club FSSS CHF 75.–

Afin que les vacances de rêve et les plongées restent longtemps en mémoire ...

L'assurance de base protège bien quand surviennent des problèmes de santé en Suisse. Elle couvre même des frais occasionnés à l'étranger. **Mais attention:** d'une part, chaque pays applique son propre taux de franchise (de 10% en Suisse; peut monter jusqu'à 40% dans d'autres pays). De l'autre, la couverture de l'assurance de base dans les pays de UE et de l'EFTA ne s'étend que jusqu'au double montant de ce qui serait payé en Suisse. Cette prestation ne suffit pas, et de loin, dans les pays connaissant des coûts de santé élevés tels que les Etats-Unis, le Canada ou le Japon.

Une assurance complémentaire est surtout recommandée pour les frais occasionnés par le **rapatriement** en Suisse. L'assurance complémentaire couvre les coûts des traitements à l'étranger qui dépassent la limite de l'assurance de base; les frais de recherche, de remontée et de sauvetage des victimes sont également pris en charge.

Vérifier les points suivants quant aux lacunes de couverture avant de partir en vacances:

assurance maladie et accident (frais de guérison ambulatoire et stationnaire en Suisse et à l'étranger; frais de recherche, de remontée et de sauvetage des victimes, de transport et de rapatriement; poursuite du versement du salaire en cas de maladie et d'accident) / assurance contre le vol pour les bagages et l'équipement / assurance responsabilité civile privée et protection juridique / assurance annulation, y compris assistance de personne.



Fédération Suisse de Sports Subaquatiques (FSSS),

Talgutzentrum 25 | CH-3063 Ittigen/Berne | T +41 31 301 43 43

admin@fsss.ch | www.fsss.ch